

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Vendôme-Villiers-sur-Loir

La convention d'occupation signée le 23 juin 2025 entre SNCF Gares & Connexions et la Lilian TOUCHARD pour une durée de 1 an, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 22 juillet 2026.

Cet avenant, dont l'objet est de Prolonger la durée d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.